

Maires de France

Le magazine des maires et des présidents d'intercommunalités

Cahier central du n° 322 | Mars 2015



Les collectivités, moteurs du développement durable

Le colloque
des 11 ans
de bonnes pratiques

Les collectivités lauréates sous les feux de la rampe

Un colloque a mis en lumière les onze ans de bonnes pratiques menées par des collectivités ayant reçu le label des Rubans du développement durable. Compte rendu.



« Faire connaître les collectivités exemplaires en matière de développement durable et permettre aux autres de s'emparer des meilleures idées, c'est l'idée phare qui a prévalu lors de la création du label d'excellence des Rubans du développement durable », se souvient Jacques Péliissard, maire de Lons-Le-Saunier et président de l'AMF à l'époque lors du colloque « Les collectivités, moteurs du développement durable » organisé le 9 septembre dernier, à l'AMF. Ce trophée, créé en 2003, distingue des collectivités qui intègrent efficacement le développement durable. Tandis que d'autres trophées et prix récompensent des actions ponctuelles, des événements ou des politiques sectorielles, les Rubans (1) valorisent

un engagement de long terme des élus, sur une stratégie couvrant tous les champs du développement durable, mobilisant largement les acteurs du territoire et qui se décline dans des réalisations innovantes exemplaires.

L'enjeu de cet événement, qui a réuni 155 participants autour des élus et services des collectivités ayant été labellisés, des entreprises partenaires et de grands témoins du développement durable, était naturellement de donner envie à d'autres collectivités de déposer leur candidature afin de démontrer elles aussi l'excellence de leur démarche.

Autre atout de cette rencontre exceptionnelle : la découverte et l'échange avec des collectivités lauréates, la mise en lumière de

leurs initiatives, le dialogue sur les perspectives d'actions à venir pour accompagner la transition écologique dans les territoires.

Deux tables rondes ont ainsi rythmé les débats. La première table ronde a apporté des éclairages sur les leviers pour impulser une transition énergétique au service du développement local, avec de multiples témoignages, à la tribune et dans la salle, de représentants de grandes villes, de départements comme de petits villages. Parmi les clés de succès maintes fois évoquées : l'implication des élus, l'exemplarité, la capacité d'entraînement et de mobilisation, la participation citoyenne... Jérôme Perdrix, adjoint au maire d'Ayen (19), résume la philosophie qui inspire son village situé à envi-

ron 30 km de Brive-La-Gaillarde, par la maxime suivante : « *Motive ton voisin, tu auras fait la moitié du chemin.* »

Les nouveaux enjeux, comme la nécessité de développer une lecture dynamique pour le pilotage des politiques publiques, dans la perspective de l'adaptation au changement climatique, ont été rappelés. « *Inventer une ingénierie adaptée sera nécessaire pour appréhender une nouvelle ère, qui est celle de la gestion des incertitudes* », plaide Michel Pieyre, chargé de mission développement durable au conseil général de l'Hérault.

Enfin, à une période difficile au plan économique et social, et alors que les restrictions budgétaires pèsent très lourdement sur les collectivités, les témoins ont largement mis l'accent sur l'importance du suivi et de l'évaluation des actions et sur le besoin de mise en avant des retours sur investissement sonnants et réverbérants des actions réalisées (en termes d'économies financières, d'emploi...).

De nouvelles formes de partenariat

La deuxième table ronde a été consacrée aux nouvelles formes de partenariats pour soutenir l'action publique. Tous les intervenants ont en effet insisté sur le rôle crucial d'une mise à contribution de partenaires pour déclencher, avec peu de moyens, de véritables dynamiques locales co-portées. « *Le développement durable ne se fait pas seul, même avec les meilleurs concepteurs et porteurs de politiques publiques* », a souligné Gilles Berhaut, président du Comité 21. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de fonder ces partenariats sur la réciprocité, la créativité, la mutualisation, le gagnant-gagnant...

Les Rubans ont déjà onze éditions à leur actif et ne comptent pas s'arrêter là... puisqu'un appel à candidature pour 2015 sera lancé, avec un accent toujours porté sur l'amélioration continue des démarches, l'appropriation par les élus du développement durable, sa contagion à tous les acteurs du territoire, les résultats concrets... Sans conteste, ce colloque aura contribué à élargir la reconnaissance et l'attractivité du label. Rappelons qu'à l'origine de la naissance de ce label, il y avait l'AMF, l'Association des maires de grandes villes de France et le Comité 21, à l'époque avec le soutien de la banque Dexia.



Un label d'excellence

Michel Bourgain, vice-président de l'AMF et maire de l'Île-Saint-Denis (93), a ouvert les débats.

« L'AMF est très heureuse d'être un des partenaires fondateurs des Rubans du développement durable, un label d'excellence qui vise à faire connaître des initiatives de collectivités exemplaires, innovantes et avant-gardistes. C'est donc un plaisir d'accueillir, aux côtés de l'ensemble des partenaires des Rubans, les représentants des entreprises et de

occasion pour promouvoir leurs actions afin qu'elles puissent servir de sources d'inspiration au plus grand nombre.

L'AMF est naturellement très engagée en faveur du développement durable car l'essentiel des actions, des initiatives et des solutions se trouvent dans les territoires. Nous œuvrons au quotidien pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics, dans l'ensemble des négociations et des concertations conduites sur ces sujets. Nous avons à

cœur d'obtenir que les décisions qui en découlent puissent être mises en œuvre localement avec le plus d'efficacité possible, que ces mesures soient accompagnées et que les initiatives

« En onze éditions, les Rubans ont distingué, plus de 160 collectivités »

la société civile réunis pour ce colloque. L'AMF tient à remercier aussi le président du Sénat pour le soutien qu'il apporte aux Rubans depuis longtemps. Je rappelle que les Rubans ont distingué, en onze éditions, plus de 160 collectivités. En 2014, année d'élections et de renouvellement des équipes municipales, nous avons souhaité rendre hommage à l'engagement des élus pionniers et engagés, et profiter de cette

innovantes soient force d'exemple. Signe de l'importance prise par le développement durable au rang des priorités des maires, la séance d'ouverture du Congrès des maires et présidents de communautés de 2014 a été consacrée à l'économie circulaire et à la préservation du climat. Il s'agissait d'une séance de mobilisation générale, en préparation de la Conférence mondiale sur le climat à Paris en décembre 2015. »

Depuis plusieurs années, ce sont Eiffage et GDF Suez qui sont les soutiens de l'opération. La Mutuelle nationale territoriale (MNT) vient de les rejoindre (voir p. V). À ce jour, les Rubans ont été décernés à 161 collectivités. En 2013, le label a récompensé 12 nouvelles collectivités, tandis que

12 autres ont renouvelé leur Ruban. Il est attribué aux lauréats pour une durée de deux ans. Ils peuvent en faire état à travers des panneaux signalétiques à l'entrée des territoires, et sur leurs supports de communication.

Fabienne NEDEY

(1) www.rubansdudeveloppementdurable.com

Une bibliothèque d'initiatives à reproduire

Les témoignages des collectivités labellisées démontrent la variété de leviers au service de la transition écologique et du développement durable local.

Animatrices des territoires, au service de l'intérêt général, les collectivités poursuivent naturellement des objectifs de solidarité, de protection de l'environnement et de développement économique. Les lauréates des Rubans défrichent la voie pour aller plus loin : vers des stratégies plus ambitieuses, plus innovantes, qui révèlent et réveillent les potentiels locaux. L'exemple d'Ayen (Corrèze), village de 740 habitants trois fois labellisé, est inspirant. Jérôme Perdrix, adjoint au maire, insiste sur « *le travail sur le vivre ensemble : à Ayen, la participation citoyenne est remarquable* ».

Le second agenda 21 s'est même émancipé du portage politique et administratif avec la mise en place d'un collectif associatif fédérant les actions des acteurs locaux autour du développement durable. Entre autres innovations, l' élu cite le Relais service public, unique dans le département. Il s'agit d'un guichet polyvalent chargé d'accueillir et d'aider les usagers dans leurs relations avec environ 20 partenaires et administrations publiques. Par sa proximité, il a permis d'éviter aux usagers de parcourir 415 000 km et d'émettre plus de 128 tonnes de CO₂.

Autre lauréat, le conseil général de la Somme (80) dont le vice-président, Jean-Pierre Tétu, évoque des actions ayant « *un fort effet d'entraînement* ». Parmi elles : le Club climat, qui compte 140 adhérents (collectivités, entreprises...) et la DD-conditionnalité. « *Cette dernière n'est pas forcément très populaire, de prime abord, auprès des élus à qui on impose de respecter un certain nombre de règles*, précise Jean-Pierre Tétu.



Mais la plupart finissent par en reconnaître l'intérêt et même par se les approprier. »

À Colmar (68), ville labellisée deux fois, le maire, Gilbert Meyer, cite deux actions symboliques : la politique d'aide à l'achat de vélos par les familles et la thermographie aérienne, laquelle a été accompagnée d'aides financières. « *Plus de 1 000 dossiers pour des travaux d'isolation ont été déposés, générant 5 millions d'euros de travaux* », détaille l' élu. La ville joue parfaitement de son exemplarité et veille à démontrer à ses administrés que les efforts réalisés (éclairage public, économies d'eau) sont bénéfiques aussi bien pour l'environnement que pour les finances publiques.

« Notre leitmotiv : anticiper »

À Pamiers (09), le label a couronné les efforts réalisés par cette commune pionnière du développement durable, engagée depuis

1995 : plan écophyto, première cantine bio de France, jardins partagés, chaudières bois alimentant le centre aéré et la cantine, un groupe de logements et une école... « *Toutes nos actions sont soigneusement suivies et chiffrées, l'évaluation étant un sujet stratégique et prépondérant dans le cadre de l'agenda 21* », met en avant Lucien Quèbre, adjoint au maire chargé du développement durable.

Cergy-Pontoise Agglomération (95) a été récompensée pour la démarche initiée dans le cadre de son agenda 21-plan climat énergie territorial, adopté en 2010. Des actions significatives ont été mises en œuvre sur les déplacements (pistes cyclables, vélo en libre-service, covoiturage), l'énergie (chaufferies bois alimentant le réseau de chaleur, le centre horticole, cogénération sur la station d'épuration pour valoriser le gaz), la solidarité, l'écopâturage, la sanctuarisation de terres agricoles... « *Notre leitmotiv, c'est anticiper : il ne faut pas attendre que les évè-*

nements nous imposent des choix dans l'urgence mais préparer les évolutions en amont, en saisissant l'opportunité de renouvellement des délégations de service public, ou de la réalisation de travaux lourds, qui doivent être l'occasion de rechercher des solutions alternatives », témoigne Marc Denis, vice-président chargé du développement durable à Cergy-Pontoise Agglomération. Enfin, la ville de Grenoble (38) est mobilisée

autour de son objectif « Grenoble facteur 4 ». Les actions mises en œuvre, nombreuses, témoignent d'un souci de maillage du territoire à travers l'intermodalité et d'une volonté de développer des projets à grande échelle. L'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, du logement et de la transition énergétique, Vincent Fristot, a présenté une action originale : le programme Mur/Mur, visant la rénovation thermique des copro-

priétés privées. Le dispositif d'aide est établi selon un référentiel de performances. Soixante copropriétés comptant 4 400 logements ont décidé d'engager des travaux, pour un montant financier total de 55 millions d'euros. « Une ville "durable" ne peut faire l'économie d'une intervention sur le parc bâti qui représente 40 % des consommations d'énergie », souligne l'adjoint au maire.

F. N.

GDF Suez, Eiffage et MNT soutiennent les Rubans

GDF Suez est un prestataire et partenaire de premier plan des collectivités locales dans la mise en place de leurs politiques de développement durable. Le groupe soutient les Rubans depuis plusieurs années. « Notre métier premier est de faire fonctionner efficacement les réseaux d'énergie et d'intégrer les énergies renouvelables, mais notre groupe joue aussi un rôle pour responsabiliser et accompagner les citoyens », rappelle Pierre Guyard, directeur des marchés collectivités et habitat chez Cofely Services (groupe GDF Suez). Il met en avant, parmi les clés de succès de ces démarches, le rôle de « l'élu animateur et fédérateur » et insiste, au-delà de l'approche purement technique dans le montage de projets, sur la prise en compte du rôle de l'utilisateur.

Préparer l'avenir des villes avec un outil de modélisation

De son côté, Véronique Line, responsable développement durable chez Eiffage, invite à réfléchir sur la ville durable de demain. Elle présente la manière dont le groupe prépare l'avenir des villes à travers la fondation de Phosphore, son laboratoire de prospective sur la ville durable. Le projet s'appuie sur la modélisation de solutions à un horizon 2020-2030 dans le cadre d'un outil de design urbain interactif. Ce dernier permet de se projeter dans un contexte énergétique très différent de celui d'aujourd'hui et de travailler sur des enjeux d'écomobilité, de bouquet énergétique, d'évolution de l'habitat.



« Les méthodes et les outils 3D dynamiques développés par le laboratoire ont été mis au service de projets virtuels sur des territoires réels, poursuit Véronique Line. Sur ces terrains de jeux existants, il faut tenir compte des enjeux spécifiques du territoire, croiser les orientations fixées dans l'agenda 21 de la ville, etc. » Phosphore a déjà planché sur des éco-quartiers du futur à Marseille et à Strasbourg, et sur l'avenir post-carbone de l'agglomération grenobloise. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche nationale Vivapolis, Eiffage a été retenu pour présenter, aux côtés d'une poignée d'acteurs nationaux, un simulateur 3D vitrine du savoir-faire français en matière de ville durable sur un projet à Astana, au Kazakhstan. Un troisième partenaire apporte désormais son soutien aux Rubans du développement

durable : il s'agit de la Mutuelle nationale territoriale (MNT), la principale mutuelle de la fonction publique territoriale. « La mutualisation est devenue un mot à la mode ; à la MNT, c'est dans notre ADN. C'est une organisation dans laquelle le pilier social est fondamental », souligne Jean-René Moreau, administrateur national de la MNT. Il poursuit en présentant l'Observatoire social territorial de la MNT, qui réalise des études (risques phytosanitaires chez les jardiniers municipaux, postures et risques psychosociaux dans la restauration scolaire...) donnant ensuite lieu à des actions partenariales avec des centres de gestion, le Centre national de la fonction publique territoriale ou certaines collectivités, en vue de faire évoluer la formation et les pratiques des agents.

F. N.

L'action partenariale pour soutenir et prolonger les politiques publiques

Avec la baisse des moyens publics, les collectivités ont plus que jamais besoin, pour prolonger leurs actions, de conclure des partenariats locaux.

S'appuyant là encore sur les expériences concrètes des collectivités lauréates, la deuxième partie du colloque a été l'occasion d'échanger sur de nouvelles synergies partenariales et sur les différentes modalités de coopération qu'elles suscitent. « Nous sommes confrontés à un double défi : celui d'une urgence extrême liée au climat et celui d'un contexte financier fortement contraint où l'argent public se fait rare », rappelle Anne Walryck, vice-présidente de Bordeaux Métropole chargée du développement durable et conseillère municipale déléguée auprès du maire de Bordeaux pour la coordination des politiques de la ville sur le développement durable et les déplacements doux. « Avec le passage au statut de métropole, la feuille de route développement durable de la CUB est chargée. Pour y faire face, nous nous devons d'être plus imaginatifs, d'innover et d'essaimer, exhorte l'élue. Cela implique de s'appuyer massivement sur des partenariats construits selon des logiques gagnant-gagnant et comprenant des engagements forts de part et d'autre. »

Des actions reproductibles

Sur le territoire de Cergy Pontoise Agglomération, deux exemples d'actions partenariales associent institutionnels et citoyens. La première est l'opération « L'agglo sans mon auto » lancée en 2012 avec les entreprises de transport. Il s'agit d'encourager le report modal, en proposant la gratuité des moyens de transports alternatifs pendant une durée limitée. La seconde est au départ une initiative citoyenne : une opération de rénovation



Le groupe SOS invente un autre modèle d'entreprise

Le groupe SOS est issu, à l'origine, d'un noyau d'associations destinées à répondre aux besoins de grands exclus (toxicomanes, séropositifs...). Puis le crédo et la structure ont évolué, inventant au passage un nouveau modèle. Exemple de ce modèle : une action en Île-de-France pour loger des familles sans toit dans le parc locatif privé. Ce montage est possible grâce à un système de garanties et il s'avère 40 % moins cher que l'hébergement d'urgence à l'hôtel. Il présente aussi des avantages sociaux, humains et de confort sans équivalent. Le groupe SOS inscrit sa démarche dans la collaboration avec les acteurs locaux, notamment, bien sûr, les collectivités territoriales, autour de l'idée de « services à tous ».

« Grâce à cette approche, sans être low-cost, nous proposons des solutions financièrement intelligentes et socialement intéressantes », met en avant Jean-Marc Borello, président du directoire. « Le mot "partenariat" était dans l'ADN du groupe à sa création il y a trente ans. Mais aujourd'hui, on préfère le mot "co-construction", qui illustre notre mode de fonctionnement fondé sur l'élaboration en commun de solutions face aux besoins. »

Aujourd'hui, le groupe compte 350 établissements et 12 000 salariés. Il gère des hôpitaux, des maisons de retraites, des crèches, des maisons d'enfance, des établissements pour personnes handicapées, des entreprises d'insertion...

thermique de 105 logements d'un îlot pavillonnaire, avec un accompagnement par la collectivité et une opportunité pour les propriétaires, par le groupement des travaux, de faire de substantielles économies. « Parmi les qualités que présente ce genre d'actions, il y a leur côté démonstrateur et reproductible », souligne Marc Denis, vice-président chargé du développement durable à Cergy-Pontoise Agglomération.

Des projets transversaux

De son côté, Anne Terlez, vice-présidente chargée du développement durable à la communauté d'agglomération Seine-Eure (27), a présenté l'opération des Hauts Prés. Ce site, qui avait à l'origine une simple vocation de protection de la ressource en eau, est devenu un important noyau d'activités et d'animation autour de maraîchers indépendants et d'acteurs de la biodiversité. Pour poursuivre l'expansion de la zone, l'agglomération a même acquis et traité une ancienne friche industrielle.

Enfin, la ville d'Orléans (45) est venue exposer les partenariats noués avec des acteurs du territoire. Nathalie Ravrat, chargée de mission développement durable, a évoqué des collaborations avec l'université, le pôle de compétitivité Dream, le BRGM (1), des porteurs de projets indépendants (expérimentation d'une hydrolienne fluviale dans la Loire)... En conclusion des débats, Gilles Berhault, président du Comité 21, s'est félicité du chemin parcouru depuis une décennie. « Nous sommes passés du stade de la bonne idée à celui de l'expérimentation puis, aujourd'hui, presque à celui de la banalisation, note-t-il avec satisfaction. Il reste à industrialiser les bonnes pratiques. »

F. N.

(1) Bureau de recherches géologiques et minières.

Lons-le-Saunier protège son eau grâce à la cantine bio



La ville de Lons-le-Saunier (Jura) a, la première, il y a plus de vingt ans, mis sur pied une politique exemplaire autour du développement de débouchés pour des produits bios et locaux. L'objectif d'origine était de stopper la dégradation de la qualité de la nappe phréatique alimentant la ville en eau potable car les captages subissaient alors des alertes de pollution par des nitrates et des pesticides. Dans les années 1990, la ville a donc imaginé un projet de territoire construit sur un partenariat entre collectivité, agriculteurs et citoyens. Lons-le-Saunier a d'abord passé des conventions avec les agriculteurs sur un peu plus de 200 hectares, près des captages, pour qu'ils fassent évoluer leurs pratiques et réduisent les apports d'azote et de pesticides. La ville leur offrait une compensation pour la perte de productivité. Au bout de quelques années, les taux de nitrates s'étaient stabilisés mais les élus voulaient aller plus loin. La ville a alors

Jacques Pélissard, maire de Lons-le-Saunier, se souvient des résistances qu'il a affrontées.

trouvé un levier efficace pour encourager la conversion à l'agriculture biologique : ouvrir des débouchés, dans la restauration collective, à la production des agriculteurs bios installés dans les aires d'alimentation des captages. Aujourd'hui, Lons-le-Saunier peut s'enorgueillir d'avoir su structurer une filière bio locale en misant sur les circuits courts. La cantine municipale sert près de 1,2 million de repas par an. Le pain, les fromages et produits laitiers, une partie de la viande, des fruits et des légumes servis sont des produits bios et locaux. Plus d'un quart du budget d'achat

annuel de la restauration municipale sont réinjectés dans l'économie locale.

« Les choses n'ont pas été évidentes au démarrage, je me souviens de la difficulté à faire tomber les a priori et les résistances des uns et des autres avant de pouvoir instaurer un premier dialogue », témoigne Jacques Pélissard, maire de cette ville de 18 000 habitants. Mais la force de conviction des élus a fini par l'emporter. Il se souvient qu'à l'époque, la ville a dû franchir un peu la ligne jaune au regard du Code des marchés publics. « Mais depuis, l'Association des maires de France a contribué à faire évoluer le code et, désormais, ces pratiques s'inscrivent parfaitement dans la légalité », se félicite Jacques Pélissard.

F. N.

CAHIER CENTRAL DU MAGAZINE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS Revue mensuelle. N° 322. 62^e année. Organe officiel de l'Association des maires de France.

Président : François Baroin. Rédaction-administration : 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 16. www.amf.asso.fr Directeur de la publication :

Rollon Mouchel-Blaisot. Directrice adjointe : Séverine De Sousa. Rédacteur en chef : Antoine Blouet. Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch. Fabrication : Stéphane Camara.

Éditeur : Olivier Yviquel. Publicité : Bertrand Plisson, directeur, PLC, 31, rue de La Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél. 01 45 26 08 30. Diffusion : Sophie Lasseron. Compogravure : APS-Chromostyle,

Impression : Gibert-Clarey Imprimeurs, 55, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Numéro de commission paritaire : 0316 G 84411. ISSN : 2270-7875, 1^{er} trimestre 2015.

Crédits photographiques : Couverture : fotolia ; p. II à VII © Roland Bourquet.